Pfetterhouse Infos

N° 256
Novembre 2025

Tél : 03 89 25 61 01
http://www.pfetterhouse.net
secretariat.mairie@pfetterhouse.net

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean Rodolphe FRISCH, pour délibérer et arrêter les décisions suivantes :

1) Droits de préemption urbains.

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption sur les projets de transaction suivants :

- M. HEGELE Benoît de Pfetterhouse vend une parcelle de terrain de 12,03 ares à détacher de la parcelle cadastrée section 1, n° 232, à M. PFERTZEL Alain et Mme MUNSCH Fabienne de Buhl.
- La société Syravil de Vesoul vend une maison d'habitation située 12a rue de la Tuilerie à Pfetterhouse sur une parcelle cadastrée section 8, n° 277, d'une superficie de 8,52 ares, à M. MINIER Théo et Mme ANDRES Coline de Ferrette.

2) Décision de prise en charge des frais d'obsèques de M. HENTZY Christian.

L'article L 2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance.

Les communes sont amenées à prendre en charge les frais d'obsèques pour les indigents mais également pour les personnes décédées dont la situation financière ou celle de leur famille ne permet pas de pouvoir acquitter ces frais.

M. Christian HENTZY, demeurant à Pfetterhouse, est décédé le 17/10/2025. Sa situation financière et l'absence de proches ne permet pas d'acquitter les frais d'obsèques. Les pompes funèbres MULLER d'Hirsingue et l'Entreprise JF Funéraires de Réchésy nous ont présenté une facture s'élevant au total à 4 853,50 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la prise en charge des frais d'obsèques pour un montant total de 4 853,50 €,
- Charge le Maire des démarches en vue du recouvrement des frais engagés,
- Précise que la dépense doit être imputée au compte 6518 du budget primitif 2025,
- Décide, faute de crédits suffisants à l'article 6518 (divers) de modifier le budget primitif communal comme suit :

Section de fonctionnement		
6518	Divers	+ 4 850 €
61524	Bois et forêts	- 4 850 €

3) Décision de gestion de personnel.

Afin de permettre aux deux agents des écoles maternelles d'assister à certaines réunions de classe et sorties scolaires, M. le Maire propose de leur accorder 7h de travail complémentaires par an.

Pour ce faire, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service des deux emplois d'agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition et augmente la durée du temps de travail hebdomadaire des postes occupés par les ATSEM à 26,12/35ème au lieu de 25,97/35ème précédemment, compte tenu de l'annualisation de leur temps de travail, à compter du 1/11/2025.

4) Décision d'admission en non valeur et créances éteintes.

Certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvre-

ment. On en distingue deux types :

- Les admissions en non-valeur : créances pour lesquelles aucun recouvrement n'a pu être obtenu malgré les diligences effectuées,

- Les créances éteintes. Cette situation intervient lorsqu'une décision juridique extérieure prononce l'irrécouvrabilité, qui s'impose alors à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable.

Le Service de Gestion Comptable d'Altkirch nous a transmis plusieurs états de créances irrécouvrables concernant le budget communal et le Service des Eaux.

M. le Maire propose de prononcer l'admission en non-valeur de certaines de ces créances jusqu'à concurrence de 1 000 € pour le budget communal et 1 000 € pour le Service des eaux, sommes prévues aux chapitres dédiés des budgets primitifs 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide :

- Budget communal : d'admettre en non-valeur des créances non recouvrées et éteintes pour un montant total de 553,83 € ;

- Budget du Service des Eaux de Pfetterhouse : d'admettre en non-valeur des créances non recouvrées et éteintes pour un montant de 994,74 €.

5) Approbation des nouveaux statuts de Territoire d'Energie Alsace.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la modification des statuts décidée par Territoire d'Energie d'Alsace en Comité Syndical du 23/9/2025.

Ces modifications concernent essentiellement :

- de nouvelles missions optionnelles ,

- un investissement plus poussé dans la transition écologique,

- fort de ses 345 membres, une meilleure représentation territoriale de son assemblée délibérante,

- la prise en compte du modèle national de statuts produit par la FNCCR en 2022 qui sécurise l'action des syndicats d'énergie au service de leurs collectivités adhérentes.

6) Communication du rapport d'activité 2024 de Territoire d'Energie Alsace.

Le Comité Syndical a approuvé en date du 23/9/25, le rapport annuel retraçant l'activité du Syndicat pour l'année 2024.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, approuve le rapport d'activité 2024 susmentionné établi par Territoire d'Energie Alsace.

7) Communication du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ainsi que des rapports annuels relatifs à l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion des déchets ménagers et assimilés.

A) Rapport d'activité 2024.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Sud Alsace Largue nous a transmis son rapport d'activités 2024, approuvé en Conseil Communautaire le 25/9/2025, pour communication au Conseil Municipal.

Ce dernier, après en avoir pris connaissance et constaté l'activité de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue en 2024, prend acte de ce rapport.

B) Rapports annuels relatifs à l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le Conseil Communautaire a approuvé, en date du 25/9/2025, les rapports annuels pour l'exercice 2024 des services assainissement, assainissement non collectif et gestion des déchets.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, approuve les rapports d'activités 2024 susmentionnés établis par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

8) Projet de rénovation de la toiture de la Chapelle du Cimetière.

La toiture de la chapelle du cimetière est en très mauvais état et nécessite d'être remplacée. A cet effet, un premier devis de l'entreprise ABT de Hindlingen vient d'être réceptionné pour un

montant de 36 446,58 €.

Des administrés nous ont également sollicités pour la rénovation de l'allée centrale en macadam du cimetière qui présente des imperfections ainsi que des dégradations.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'examiner ultérieurement la possibilité de rénover l'allée centrale du cimetière, celle-ci ne présentant pas de caractère d'urgence,

- de demander des devis complémentaires pour la rénovation de la toiture,

- de solliciter des aides financières des Mécènes du Patrimoine et de la Collectivité Européenne d'Alsace.

9) Demandes de modification de zones du PLU concernant différentes parcelles.

M. le Maire rappelle les demandes d'administrés sollicitant la modification de zones du plan local d'urbanisme de Pfetterhouse.

L'ADAUHR, après analyse, nous informe que ces adaptations ne peuvent être faite sans une révision générale du PLU, une simple modification étant insuffisante et non réglementaire.

La révision du PLU pourrait être envisagée afin d'intégrer toutes les évolutions législatives affectant le régime juridique du PLU non encore pris en compte dans notre document d'urbanisme approuvé en 2011.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge de Maire de se renseigner sur la durée d'une révision du PLU, son coût et les aides financières mobilisables.

10) Examen du projet d'échange foncier avec Mooslargue concernant les sources d'alimentation en eau.

M. le Maire rappelle que la Commune de Mooslargue est propriétaire du terrain sur lequel nait la source n° 25 desservant le réseau de distribution d'eau de Pfetterhouse et serait disposée à nous le céder par voie d'échange.

Selon le projet de procès-verbal d'arpentage du cabinet de géomètre OSTERMANN, la surface à échanger s'élève à 81,51 ares.

En contrepartie, la Commune dispose de 83,96 ares directement contigus à la propriété de Mooslargue sur le ban de Pfetterhouse.

Cette surface serait cédée à la Commune de Mooslargue en contrepartie des 81,51 ares à détacher de la parcelle 124.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Maire de négocier l'échange ci-dessus mentionné avec la Commune de Mooslargue.

Pour information le Cabinet Berest, malgré différentes relances, ne nous a pas donné de réponse concrète à notre demande de diagnostic des réseaux de collecte.

11) Projet de mise en place de plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue doit élaborer avant le 26/11/2026 un plan intercommunal de sauvegarde. Son objectif est de renforcer la capacité collective à faire face aux crises en organisant la mobilisation, la mutualisation des moyens intercommunaux au service des commune tout en assurant la continuité et le rétablissement des compétences communautaires essentielles.

Pour ce faire, les 44 communes membres sont amené à remplir un questionnaire détaillé à cet effet.

12) Examen de la situation relative aux Maisons Eden.

A ce jour, aucune solution de financement global n'a été trouvée afin de couvrir les dettes de l'Accueil Familial du Haut-Rhin dont la Commune a été déclarée caution selon les statuts signés par les initiateurs du Groupement.

Au vu de cette situation, M. le Préfet maintient certaines dépenses de la Commune, en diffère d'autres et décide du montant mensuel à verser aux investisseurs INDRI et Maisons EDEN.

Cette initiative autoritaire de la part de l'Administration qui complexifie les modalités de paiement de nos mandats, a fait l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Strasbourg qui n'a pas encore statué.

Cette problématique posée par l'importance de la dette et les problèmes qui se rattachent au remboursement ont suscité un article de presse, ainsi qu'une séquence télévisée détaillant la situation et présentant les difficultés de gestion de l'Accueil Familial du Haut-Rhin mais également les aspects positifs liés à l'accueil des personnes

âgées. Ainsi, les contacts engagés avec différentes structures en vue d'une obtention d'aides financières sont toujours pendants afin de réduire la dette finale à la charge de la Commune.

Dans ce sens, de nouveaux contacts seront relancés avec la CEA, Collectivité Européenne d'Alsace, dont l'une des missions premières est le social et qui devrait malgré tout faire un geste financier pour nous aider à combler cette charge budgétaire supplémentaire générée par l'accueil des personnes âgées.

Par ailleurs, l'Administration Préfectorale devrait être interrogée quant aux discussions avec les investisseurs dont la prise en charge est assurée par Mme la Sous-Préfète, et M. le Préfet quant aux modalités de mise en œuvre des critères de choix de paiement ainsi que de la durée de cette procédure particulière.

La prise en charge des dettes par la Commune devra se faire mais nous souhaitons avoir une décision claire du Tribunal Administratif nous permettant de mettre en place un planning de liquidation des dettes.

Enfin est soulevée la solution de l'arrêt et de la fermeture de cette structure d'accueil des personnes âgées et l'on devra nous dire qui les prendra en charge et les accueillera.

Nous poursuivrons l'évolution de ces différents problèmes et consultations afin de trouver les solutions les plus adéquates tant pour les personnes âgées que pour la Commune.

13) Commission environnement, cadre de vie.

- La décharge municipale sera ouverte jusqu'au 6/12/25 inclus. Pendant la période hivernale, elle sera ouverte le 1er samedi de chaque mois, soit les 3/1/26, 7/2/26 et 7/3/26. A partir du samedi 4/4/26, le rythme hebdomadaire recommencera, l'horaire d'ouverture restant de 14h à 16h.

- Les pommes du verger communal ont permis l'opération « jus de pommes » aux écoles.

- Le marché d'automne a eu lieu le 25 octobre. Merci à tous les exposants et participants.

- Les agents communaux ont remplacé le fleurissement d'été par des pensées.

- Reconduction de l'opération « Sapins de Noël » offerts aux commerçants.

- La décoration de Noël devant la mairie, à l'intérieur de la Salle des Fêtes, au rond-point et sur les deux colonnes à fleurs à côté de l'Eglise sera reconduite.

L'école élémentaire participe à cet embellissement.

- Illuminations de Noël : après maintenance, les 70 motifs seront mis en lumière pour la Saint Nicolas.

14) Commission vie associative.

Pfetterhouse participera au 39ème Téléthon le Samedi 6 décembre 2025 à la Salle des Fêtes de 9h30 à 12h30 (voir encadré ci-après).

15) Action environnementale.

Les 4 Lions Club de la zone 42 du District 103 Est, en partenariat avec la Société Saint-Gobain - PAM, nous ont proposé de devenir acteurs dans la lutte contre la pollution des mers et des océans.
Ainsi, une plaque en fonte « ici commence la mer, ne rien jeter » sera apposée sur le mur de l'école élémentaire afin de sensibiliser la population et les écoliers sur la pollution des mers. En effet, l'eau de pluie récoltée dans les avaloirs, les ruisseaux, se rejoignent pour se jeter dans les rivières puis les fleuves et finalement arrivent à la mer.

Il est donc déterminant de ne rien jeter dans des endroits inappropriés.

L'inauguration de cette plaque aura lieu en présence du Lions Club le jeudi 6 novembre.

Cérémonie du 11 Novembre

La Municipalité et la Section locale de l'Union Nationale des Combattants commémoreront l'armistice du 11 Novembre selon programme ci-après :

⇒ **10 heures** : Messe du Souvenir en l'Eglise paroissiale,
⇒ **11 heures :** Cérémonie aux Monuments aux Morts.

La population est cordialement invitée à cette cérémonie du souvenir ainsi qu'au verre de l'amitié servi à la salle des fêtes à l'issue de la cérémonie.

Information de l'Assiette Gourmande

Du 05 au 07 décembre

Week-End spécial Saint-Nicolas

- Le punch de Santi-Klaus
- La soupe des Alpages
- Le carré de porc au miel
  Jus aux herbes
  Purée maison
  Potiron braisée et choux rouge
- La nage de mandarine aux pains d'épices glacé

35 €

Avec venue surprise du Saint-Nicolas samedi soir

Pensez à réserver

L'Assiette Gourmande

48 Rue de la Suisse

68480 PFETTERHOUSE

Collecte Banque Alimentaire

La Banque Alimentaire du Haut-Rhin organise sa collecte annuelle de produits alimentaires (riz, conserves de poissons, conserves de fruits, sucre, café, plats cuisinés, petits déjeuners etc…).

Deux points de dépôt pour vos dons sont mis en place au **Secrétariat de Mairie** pendant les horaires d'ouverture mais aussi au **Magasin PAUSE MARKET**, durant tout le mois de Novembre. ***Merci de votre participation !!***

Cabinet Infirmières de Pfetterhouse

Les infirmières vous informent que les prises de sang se feront désormais au 40 rue de la Gare à Pfetterhouse les mardis et jeudis matins (et non plus les mardis et vendredis)

Il convient toujours de prendre **RDV au 07.89.66.33.66**

Activité Yoga - Changement

Je m'appelle Liamna. Je suis professeure de yoga pour adultes et enfants dans le Sundgau, au sud de l'Alsace, et j'accompagne mes élèves depuis 2021.

Mon intention est d'offrir un espace sûr, bienveillant et sans jugement : un temps pour vous poser dans votre corps, habiter le mouvement et vous relier à votre souffle. Ma pratique est accessible à toutes et à tous, sans recherche de performance. Je vous invite à écouter vos sensations, à retrouver confiance en votre corps et à vous reconnecter à vous-même.

À partir du **5 janvier 2026**, je reprends les cours d'Alicia, et je vous accueillerai à Pfetterhouse, le **Lundi à la Salle des Fêtes de 18h30 à 19h45,** avec douceur et respect de votre rythme.

Mon rôle sera de vous guider pas à pas et d'adapter les postures selon vos besoins, afin que vous puissiez pratiquer en sécurité, avec confiance, et construire une pratique stable, apaisante et durable. ⍰⍰

FOYER CLUB - RENCONTRES JEUX DE CARTES ET DE SOCIÉTÉS

Mercredi 12 Novembre 2025 à partir de 19h45, à la salle des Fêtes

pour passer une bonne soirée et vous divertir.

Contact: Sylvie BECKER à la Mairie de Pfetterhouse

Séance de dédicace - René HEYER

A l'occasion de la parution de son nouveau livre **« Un pardon en Alsace »,** Monsieur René HEYER, natif de Pfetterhouse, fera une séance de dédicace **le Samedi 15 Novembre au magasin la Pause Market de 10h à 12h.**

Venez nombreux échanger avec Monsieur HEYER découvrir les coulisses de son œuvre et repartir avec un exemplaire signé !

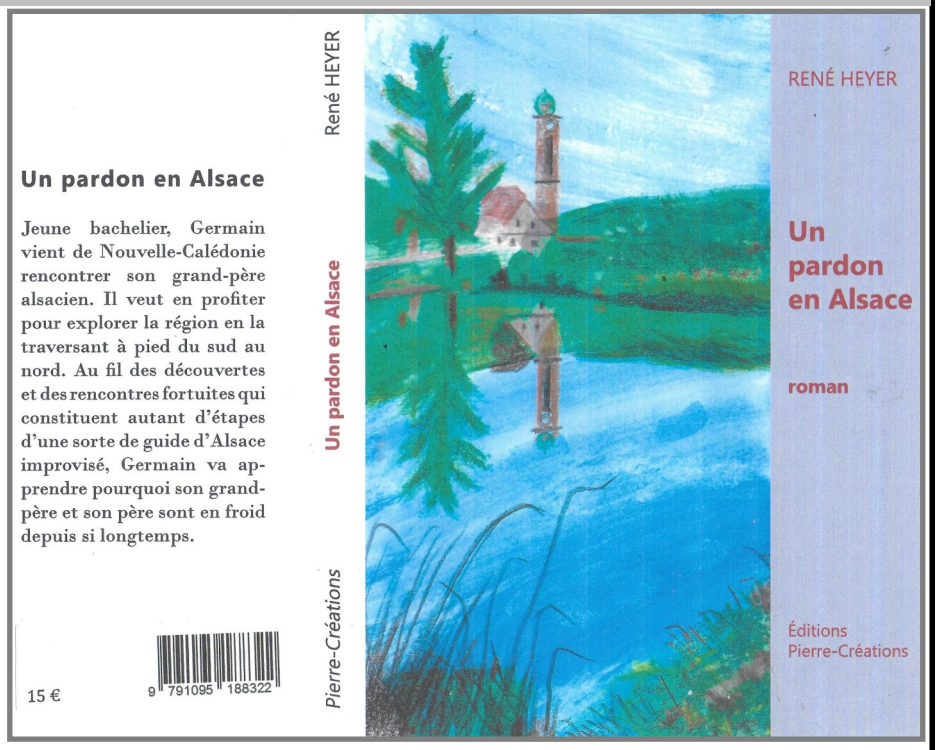

Vino-Select

La société de Pêche **LA FINE GAULE** organise

Samedi 29 et Dimanche 30 Novembre 2025
la 27ème édition de VINOSELECT,

dégustation de vins et de produits du terroir issus de producteurs français.

Horaires des dégustations : Samedi de 14h à 22h et Dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Repas (à toutes heures samedi et dimanche) : Friture de Carpes, Faux Filets, Tartes Flambées, Bouchées à la Reine.

Renseignements et réservations au : 03.89.08.57.55 et 06.45.43.34.71

Information Association Anaïs

L'association **Anaïs Renaissance de Pfetterhouse** participera au **Marché de Noël de Seppois-le-Bas** les **28, 29 et 30 novembre**.

Nous avons hâte de vous y retrouver nombreux !

Téléthon 2025

5 et 6 décembre 2025

Pfetterhouse participera au 39e Téléthon

Samedi 6 Décembre 2025 à la Salle des Fêtes

Le **39ème Téléthon** aura lieu en France début décembre.

A **Pfetterhouse, le Comité des Fêtes** organise ce grand mouvement solidaire à la Salle des Fêtes.

Comment pouvez-vous participer ?

- En confectionnant ou en achetant des pâtisseries (à déposer à partir de 8h30 samedi matin),

- En venant déguster : vin chaud, boissons, pâtisseries sur place, manalas,

- En faisant un don (une urne sera à votre disposition),

- En faisant un don par internet : www.afm-telethon.fr

Nous vous attendons nombreux

Samedi 6 Décembre 2025 de 9h30 à 12h30

Association « Des mains pour Elsa » - Vente de couronnes

COURONNES DE L'AVENT

Opération « Couronnes de l'Avent naturelles » avec Marie-Claude et la participation du Foyer-Club pour l'

Association des mains pour Elsa

Du 24 Novembre au 29 Novembre 2025.

Confection dans les locaux au-dessus de la Mairie.

✂

BON DE COMMANDE

NOM : .....

PRENOM : .....

☎ : .....

	Prix	Quantité	Total
Couronne de table avec bougies	25 €		
Couronne de porte	20 €		
Centre de table en long sans bougie	20 €		

Si vous souhaitez participer à la confection des couronnes, veuillez cocher la case

Lundi 24/11	***Mardi 25/11***	***Mercredi 26/11***	***Jeudi 27/11***	***Vendredi 28/11***
Pose Verdure	9h à 11h	9h à 11h	9h à 11h	//////////////
14h à 17h	14h à 16h	14h à 16h	//////////	//////////////
19h à 21h	19h à 21h	19h à 21h	19h à 21h	19h à .....

Règlement au retrait le Samedi le 29 Novembre de 10h00 à 13h00 dans la cour du Périscolaire.

Bon de commande à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie avant le 18 Novembre 2025

Merci pour Elsa